

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 43 du 20 décembre 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

relatif au conseil central de l'action sociale.

Du 25 novembre 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ relatif au conseil central de l'action sociale.

Du 25 novembre 2018

NOR A R M H 1 8 3 2 6 0 7 A

Texte abrogé :

A compter du 5 décembre 2018 : Arrêté du 7 janvier 2014 (JO n° 12 du 15 janvier 2014, texte n° 34 ; signalé au BOC 23/2014 ; BOEM 520.2.3.1) modifié.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 520.2.3.1

Référence de publication : JO n° 280 du 4 décembre 2018, texte n° 11 ; signalé au BOC n° 43/2018.

JO n° 280 du 4 décembre 2018, texte n° 11